Question [Droit des obligations]

Par **efter**, le **03/12/2017** à **21:07**

Bonsoir,

Une question me traverse l'esprit et je me refuse de ne pas connaître la réponse avec d'aller à mon examen au cas où le problème se présente dans le cas pratique.

Imaginons la conclusion d'un contrat entre 2 personnes. Avant, celle-ci eu lieu des pourparlers dans lesquelles une des parties à manquer à l'une de ses obligations (telles que son devoir d'information ou de confidentialité). Quelques jours plus tard, a lieu la conclusion du contrat. Puis, après la conclusion, une des parties découvre ce manquement et souhaite agir: Je me demande ce que la partie pourrait faire.

Je vous remercie de votre attention.

Par **LouisDD**, le **03/12/2017** à **21:33**

Salut
Peut être une action en nullité pour dol nan ?
La réponse m'intéresse également pour le coup...

Par **marianne76**, le **03/12/2017** à **22:21**

Bonsoir
Vous avez aussi les nouveaux articles sur l'obligation d'information Articles 1112 et s/ du CC

Par **efter**, le **03/12/2017** à **22:46**

Rebonsoir,

je viens d'aller regarder ces articles dans mon code civil, ça m'a bien éclairé. Il semble que ma prof n'a pas parlé des dispositions en question.

Merci!

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés